

REVUE DE PRESSE JANVIER 2017

BREVES

Asie

Des appartements « cat-friendly »

Certains propriétaires de chats en Asie, soucieux du bien-être de leur animal, redéfinissent la structure de leur appartement pour que celui-ci accueille leur compagnon au mieux.

Transformant leurs maisons en appartements dits « de chat », les propriétaires de chats au Japon, en Corée du Sud, à Taiwan et à Hong Kong ajoutent des caractéristiques « amicales » à leur foyer. Il s'agit notamment de minuscules portes voûtées reliant des chambres, des étagères à escalader, de grattoirs décoratifs, et d'escaliers adaptés à la taille des félins.

A Taïwan, depuis 2001, la popularité des chats a augmenté de 91% et les propriétaires dépensent 598,4 millions de dollars en produits et services pour animaux de compagnie par an, selon le Conseil de l'agriculture.

Des entreprises comme ST Studio Design, basé à Taipei, l'entreprise d'architecture basée à Tokyo Key Operation, et les architectes OBBA sud-coréens sont commandées plus fréquemment pour faire ces aménagements. Parfois, le défi n'est pas facile, compte tenu de la taille des appartements dans les zones urbaines. Un aménagement ingénieux et réfléchi peut néanmoins permettre d'adapter les petits espaces aux chats et leur donner ainsi davantage d'enrichissements.

(source : NewStat, 12 janvier)

Recherche

Les volailles sont plus intelligents qu'on ne croit !

Les volailles (poules, coqs, poulets) ont une intelligence et un comportement plus complexes que ceux généralement perçus.

A travers un passage en revue des dernières recherches concernant la psychologie, le comportement et les émotions des poulets, publiées dans la revue *Animal Cognition* de Springer, la chercheuse Lori Marino estime que leur intelligence a été largement sous-estimée.

"Ils sont perçus comme manquant de la plupart des caractéristiques psychologiques que nous reconnaissons dans d'autres animaux intelligents et sont généralement considérés comme possédant un faible niveau d'intelligence par rapport à d'autres animaux", explique-t-elle. "L'idée même de la psychologie du poulet est étrange pour la plupart des gens."

Parmi les différentes catégories examinées dans cette revue:

→ Connaissance visuelle et orientation spatiale

Les poussins ont une capacité assez forte pour récupérer un objet partiellement caché et certaines capacités pour récupérer un objet complètement caché.

En outre, les expériences avec des poussins domestiques nouvellement éclos montrent qu'ils sont capables de discriminer des quantités et des formes simples d'ordinalité – prendre des objets dans un certain ordre. Les capacités sont en ligne avec les capacités arithmétiques de base d'autres animaux.

→ Perception du temps / anticipation des événements futurs

Les poulets sont capables de se souvenir de la trajectoire d'une boule cachée pendant 180 secondes s'ils ont pu l'observer. Dans ces cas, les poulets ont fait aussi bien que la plupart des primates dans des conditions similaires.

Les poulets ont également montré une capacité de maîtrise de soi. Lorsqu'on leur donne le choix entre un délai de 2 secondes suivi d'un accès à la nourriture pendant 3 secondes ou un délai de 6 secondes suivi d'un accès pendant 22 secondes, les poules optent pour la seconde option !

→ La communication

La communication du poulet se compose d'un vaste répertoire d'au moins 24 vocalisations distinctes, ainsi que de différents affichages visuels. Dans un affichage de communication référentielle, les coqs ont des appels d'alarme distincts pour différents types de prédateurs (un rapace, un raton-laveur, un renard etc). Ils vont également ajuster ces appels en fonction de la situation, comme appeler plus longtemps quand le prédateur est partiellement ou totalement caché de la vue.

Lori Marino a conclu que la communication du poulet, « est beaucoup plus complexe que prévu initialement, suggérant l'existence d'une conscience cognitive, de flexibilité, et de capacités encore plus sophistiquées telles que la perspective-prise et la tromperie intentionnelle ou tactique ».

→ Connaissance sociale et complexité

Les poulets, comme beaucoup d'autres animaux, démontrent leur complexité cognitive lorsqu'ils sont placés dans des situations sociales leur demandant de résoudre des problèmes. Ils peuvent reconnaître qui est et n'est pas un membre de leur groupe social et sont en mesure de différencier les individus au sein de leur propre groupe.

Ils ont également démontré une forme d'apprentissage social. « Les poules qui ont regardé une poule entraînée accomplir une tâche ont été en mesure d'effectuer cette tâche correctement plus souvent que ceux qui ont regardé une autre poule non entraînée ». En outre, ils accordent plus d'attention aux individus dominants et sont plus susceptibles de suivre leur comportement.

→ Personnalité

Il y a une abondance de preuves anecdotiques sur les personnalités individuelles observées chez des poulets domestiques. De plus, des études ont été menées sur la relation entre le statut de dominance et les traits de personnalité chez les poulets mâles.

Marino a conclu que «les poulets sont aussi cognitivement, émotionnellement et socialement plus complexes que la plupart des autres oiseaux et mammifères dans de nombreux domaines, et qu'il est nécessaire de poursuivre la recherche comportementale comparative non invasive avec les poulets ainsi que d'un remaniement des vues actuelles sur leur intelligence. »

(NewStat, 12 janvier)

Etats-Unis

Les marques du vieillissement arrivent plus vite chez les chiens stressés

Le stress et l'anxiété pourraient également être une cause de tempes grisonnantes apparaissant de façon précoce chez les chiens.

Dans une étude publiée dans la revue *Applied Animal Behaviour Science* en décembre 2016, les chercheurs ont examiné des chiens jeunes ayant déjà des museaux gris et se sont demandés si l'anxiété et l'impulsivité ont pu influencer ce grisonnement. Afin de limiter l'étude à des chiens qui sont prématurément gris et pas ceux qui le deviennent avec l'âge, les chercheurs n'ont étudié que des chiens âgés de 1 à 4 ans. Ils ont également limité la taille du groupe en n'utilisant pas de chiens où il serait difficile de déterminer le degré de grisonnement sur leurs museaux, tels que les chiens blancs (les Grands Pyrénées), les chiens de couleur crème (Golden Retrievers), les chiens gris (caniches) ou merles (bergers australiens).

Au final, les chercheurs ont pu obtenir un échantillon de 400 chiens. Ils les ont pris en photo et ont ensuite donné aux propriétaires un questionnaire de 42 points, en leur disant qu'ils faisaient une étude sur le mode de vie des chiens afin d'éviter les préjugés. Les questionnaires ont également inclus des questions de distraction pour empêcher les propriétaires de deviner le véritable but de l'étude.

Le questionnaire interrogeait les situations suivantes concernant l'anxiété : des comportements de destruction lorsque les chiens sont laissés seuls ; la perte de poils lors d'un examen vétérinaire ou la découverte d'un nouvel endroit ; les attitudes de peur et de tassement lors d'une rencontre avec un groupe de personnes inconnues. Les questions sur l'impulsivité comprenaient le fait de sauter sur les gens, une incapacité à se calmer, la perte de concentration, l'hyperactivité après l'exercice. Deux évaluateurs qui n'étaient pas impliqués dans la collecte de données et qui n'avaient pas accès aux données du questionnaire ont évalué les photographies de chaque chien en utilisant une cote ordinal, de "pas de gris" à "gris complet".

Les résultats ont montré une corrélation entre les chiens anxieux et impulsifs et la grisaille prématurée. L'étude a également constaté que les réponses de la peur des chiens à trois stimuli (bruits forts, animaux et personnes inconnues) sont également liées à un grisonnement précoce.

Il reste encore beaucoup à faire pour déterminer l'ampleur de cette relation, comme déterminer le rôle de la génétique dans ce grisonnement prématuré, mais les chercheurs suggèrent à ce stade que les vétérinaires pourraient évaluer eux-mêmes ce niveau de grisonnement prématuré et améliorer avec les propriétaires les conditions de stress des chiens.

(NewStat, 4 janvier)

CONGRES

Journées Droit et Ethique de l'animal – 21-22 octobre 2016

Depuis deux ans, l'université de Strasbourg accueille les Journées Droit et Ethique de l'Animal. Une conférence qui accompagne depuis 2015 l'ouverture de deux nouvelles unités d'enseignement de l'université, « Droit de l'animal » et « Ethique animale » dans trois des parcours du master « Ethique et sociétés ».

Supervisés par les primatologues Cédric Sueur et Marie Pelé, ces conférences ont accueilli durant

deux jours chercheurs, responsables d'ONG et d'association de défense des animaux, comportementalistes et vétérinaires.
Nous vous proposons des synthèses des principales tables-rondes.

Les animaux dits « nuisibles »

- Christian Braun, directeur de la LPO Alsace (Ligue pour la protection des Oiseaux)
- Yves Handrich, chercheur au Département d'Ecologie, Physiologie et Ethologie, Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, CNRS-Université de Strasbourg et membre du GEPMA, Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Selon la loi une espèce nuisible est une espèce pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité publiques, à la protection de la flore et de la faune ou aux activités agricoles, forestières, aquacoles, et à d'autres formes de propriété. Nous voyons déjà les difficultés qui se posent en raison de la différence de point de vue. On peut se demander pour qui une espèce est nuisible (pour l'écosystème, les activités anthropiques ou la santé publique).

Aujourd'hui en France, la loi considère les espèces suivantes comme nuisibles :

- Pour les Mammifères : la belette (*Mustela nivalis*), le chien viverrin (*Nyctereutes procyonoides*), la fouine (*Martes foina*), le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), la martre (*Martes martes*), le putois (*Mustela putorius putorius*), le ragondin (*Myocastor coypus*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), le raton laveur (*Procyon lotor*), le renard (*Vulpes vulpes*), le sanglier (*Sus scrofa*) et le vison d'Amérique (*Mustela vison*).
- Pour les oiseaux : le corbeau freux (*Corvus frugilegus*), la corneille noire (*Corvus corone*), l'étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), le geai des chênes (*Garrulus glandarius*), la pie bavarde (*Pica pica*) et le pigeon ramier.

On remarque que dans cette liste certaines espèces ne sont pas présentes. C'est notamment le cas du loup qui est une espèce protégée (sur l'ensemble du territoire par l'arrêté gouvernemental du 23 avril 2007), mais qui reste pourtant chassé du fait des dommages qu'il cause sur les troupeaux des bergers. Pourtant, l'Etat donne un dédommagement supérieur à ce qu'aurait rapporté la vente de l'animal au berger pour chaque animal tué par un loup. De plus, de nombreuses attaques attribuées au loup sont le fait de chiens errants.. Le loup n'étant pas dans les espèces classées nuisibles légalement, et étant un régulateur de l'écosystème en raison de son rôle de super-prédateur, pourquoi est-il toujours autorisé de le chasser et de l'abattre ? De plus, une étude récente a démontré que 80 % de la population serait favorable à la réintroduction du loup en France.

Le Grand Hamster d'Alsace quant à lui est considéré comme nuisible par les agriculteurs et a été également classé comme tel entre 1960 et 1993, ce qui a induit une diminution drastique de la population d'Alsace, jusqu'à ce que l'Europe impose des sanctions économiques à la France. Depuis, le Grand Hamster est protégé et des programmes de réintroductions et de conservations ont été mis en place. Comment un animal tel que le grand hamster d'Alsace peut-il être passé d'un statut de nuisible à celui d'espèce protégée ?

Quels sont les critères permettant de qualifier un animal de nuisible?

Christian BRAUN : « Il y a trois critères principaux, auxquels se sont ajoutés de nouveaux critères. Il y a eu la loi Biodiversité, qui intègre dans le décret, et ce depuis le mois d'août 2016, que la notion juridique d'espèce nuisible n'existe plus. On parle actuellement d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts; mais il ne s'agit là que de sémantique. En effet, nous savons tous ce qui se cache derrière. Les intérêts principaux sont liés à la santé publique, mais aussi aux problématiques de la conservation de la faune et de la flore, aux intérêts agricoles, sylvicoles et aquacoles. Derrière cela, il y a également un intérêt, qui est souvent mis en avant, mais qui n'est pas juridiquement établi: il s'agit de tout ce qui est lié à la cynégétique. Il y a en réalité beaucoup

d'espèces qui sont détruites pour cet intérêt alors que ce ne serait pas juridiquement possible. On verra comment le Préfet ou le Ministère (bien que cela dépende des espèces), peuvent établir des arrêtés de destruction. En effet il s'agit bien là de destruction alors que juridiquement ce n'est pas le cas.

Souvent vous parliez de chasse, mais il faut savoir que la chasse n'est pas un moyen de destruction. La chasse est un loisir. Pour les espèces nuisibles, en revanche, il s'agit de destruction. Ce sont en effet deux statuts différents, mais ces deux statuts peuvent se croiser. Pour mettre cela en avant, je prendrai l'exemple du renard : le renard est chassable et nuisible. Quand une espèce est nuisible, cette espèce n'a aucun répit; en effet, du premier janvier au trente-et-un décembre, elle peut être détruite, que ce soit pendant la période des jeunes, pendant l'émancipation, ou à tout autre moment. La chasse laisse une période, durant les mois de reproduction, de tranquillité aux animaux. A l'heure actuelle, lorsque l'on dit qu'une espèce est nuisible, certains invoquent la chasse mais il s'agit cependant d'une autre liste: la liste des espèces chassables [9]. Les listes des espèces nuisibles et des espèces chassables peuvent néanmoins se croiser, comme ce qui est par exemple le cas avec les renards, qui peuvent, tous les jours de l'année, être chassés, tirés ou piégés; et même pire, on y reviendra après. »

Les animaux dits nuisibles sont-ils uniquement nuisibles du point de vue de l'homme ou réellement pour l'écosystème ? Ecologiquement peut-on parler d'espèces nuisibles?

Yves HANDRICH : « Pour être très court, non. C'est d'ailleurs pour cela que le mot d'espèce nuisible a été éliminé. A l'heure actuelle, on ne parle plus d'espèces nuisibles mais d'espèces capables de provoquer des dégâts.

En écologie il n'existe pas d'espèces nuisibles. Nous pouvons alors nous demander d'où vient cette idée. Lorsque l'on évoque le terme de nuisible, c'est par rapport à l'homme, c'est quelque chose d'anthropocentrique. A l'idée que vous connaissez aujourd'hui, si vous avez une formation d'écologie et de biologie, on considère que l'équilibre d'un milieu à l'échelle de l'écosystème (on sort de l'échelle de l'homme) est d'autant plus fort qu'il existe une diversité spécifique. En effet, plus il y a d'espèces, plus le système est à l'équilibre et donc à priori, du moins pour l'écologie, toute espèce qui est dans un système ajoute une complexité et donc une chance de stabiliser ce système. Cette notion est cependant relative.

En effet pour un manchot royal ou un éléphant de mer, par exemple, l'orque est nuisible. L'orque n'est cependant pas nuisible pour l'homme. Il est rare que l'homme se fasse manger par l'orque. C'est alors ce que l'on appelle une relation prédateur-proie. L'homme n'a, en revanche, pas le même avis concernant le requin à l'île de la Réunion par exemple.

Il existe également un autre type de relation : ce sont les relations de compétition. Le coyote par exemple n'aime pas le loup. Le hibou moyen duc, par rapport à d'autres espèces de rapaces, est un compétiteur. Dans ce cadre-là, chacune des espèces considèrera que l'autre est un nuisible qui l'embête. L'homme fait de même. En effet, le chasseur considère que le loup est un compétiteur et cela pose exactement la même problématique.

Là où cela devient plus complexe et où il y a actuellement débat en écologie, c'est au niveau des milieux dégradés. En effet, les milieux sont de plus en plus dégradés et cela cause une perte de la biodiversité. Dans un milieu dégradé, on considère qu'il y a des espèces, « des winners » qui s'en sortent mieux et ce sont généralement des espèces qui sont dites généralistes. Une espèce généraliste est une espèce qui va pouvoir s'adapter à une modification rapide de son milieu car elle n'est pas spécialisée sur deux ou trois items alimentaires et, souvent, profite de l'homme.

Evidemment, si une espèce se retrouve en milieu dégradé, en plaine de culture intensive ou en milieu péri-urbain, elle va trouver le gîte et le couvert grâce à l'homme, et de fait, l'idée générale selon laquelle les prédateurs s'autorégulent sur leur population de proie (en effet s'il y a trop de prédateurs, la population de proies va diminuer; en conséquence, ces premiers auront moins à manger et leur population diminuera également; cela fera des cycles qui se mettront à l'équilibre), peut, ne plus s'appliquer; mais cela reste un grand questionnement. Par exemple nous pouvons nous poser la même question concernant le renard : le renard en milieu dégradé est-il à l'équilibre par rapport à ses populations de proies ou peut-il pulluler ?

Il existe un autre cas qui est difficile et qui concerne les espèces invasives. Une espèce invasive

peut être une espèce introduite par l'homme, des animaux d'élevage lâchés ou des espèces que l'on a fait passer des Etats-Unis à l'Europe et qui se trouvent dans un nouveau milieu. Certaines espèces invasives font parties des espèces que vous avez citées, par exemple le vison ou le chien viverrin. Dans ces cas-là, l'homme ayant la responsabilité de les avoir introduites, on peut considérer que l'on pourrait agir pour les réguler, ou du moins qu'il serait utile de les réguler. Enfin, il y a le cas des espèces qui sont très généralistes (que l'on connaît tous) et qui posent des problèmes au niveau mondial ; cela notamment lorsqu'elles sont introduites dans des îles. Ce sont par exemple le chat, le rat, la souris qui vont pouvoir avoir un rôle déterminant dans l'éradication des espèces, qui dans les îles sont souvent endémiques. »

Comme vous l'avez dit il y a des différences entre les pays, notamment au niveau des régulations. Nous pouvons prendre l'exemple du loup. En effet, en France il y a des brigades de destructions pour cette espèce, tandis qu'en Italie il y a mise en place de brigade anti-braconnage. Pourquoi, selon vous, y a-t-il une telle différence en terme de traitement de la faune sauvage entre ces pays alors qu'ils sont voisins et ont des cultures similaires ?

Christian BRAUN : « C'est un dossier que je connais assez bien parce que je vais souvent en Italie voire des loups ; d'ailleurs je vous y encourage, c'est magnifique. Effectivement, quand on est en France on entend tout ce qui se passe, on lit la presse et on se dit « les pauvres éleveurs ». Quand on voyage, que ce soit dans les pays de l'Est, en Espagne ou en Italie, (l'Italie compte 1 800 loups en ce moment, la France 250-300), on se dit « mince, c'est différent dans ces pays-là ». On ne voit pas partout sur les routes « mort aux loups ! », ou, comme dans les Pyrénées, « mort aux ours ! », ainsi que des panneaux publicitaires tagués. Au contraire, vous avez, dans les Abruzzes, le restaurant « La tanière du loup » ; vous avez les gens qui ont des autocollants sur la voiture « Ralentissez, ours ! » ; vous avez des panneaux de signalisation « Ralentissez, ours ! ». Chez nous je crois qu'ils n'existeraient plus. Quand vous allez dans le Trentin, vous avez, dans presque tous les villages, une statue d'ours, avec des visites guidées et une économie qui tourne autour.

Vous vous interrogez alors et vous regarder d'un peu plus près ce qu'il se passe. Dans les Abruzzes il y a des moutons par milliers. Vous essayez de discuter, vous rencontrez des bergers, vous échangez un petit peu avec les locaux et vous vous rendez compte que l'élevage est différent. Ce sont des élevages de taille réduite, avec 200 bêtes en moyenne, et une forte présence de chiens. On y trouve également une culture liée au loup, une gestion des risques qui n'ont jamais disparues parce que le loup n'a jamais disparu de ces endroits-là. Ce sont des gens qui ont tout le temps eu affaire au loup et donc qui savent comment faire. Encore récemment, l'année dernière, j'ai discuté avec un berger. Je lui disais « Le loup c'est un gros problème ! » et il me disait « Le loup ? Non, ce n'en est pas vraiment un. » et il me montrait ces chiens, pas des gros chiens, pas des patoux. Le loup n'était pas un problème pour lui. On s'est alors interrogé.

Vous voyez cela, vous décidez de vous documentez, et vous vous apercevez qu'en fait, en France (on a déjà parlé des lobbies), le lobby de la chasse, mais ici surtout le lobby agricole, sont toujours très actifs. Ces lobbies ne sont pas aussi actifs dans les autres pays où ils sont moins puissants. En France c'est un état dans l'Etat ; et cela n'existe qu'en France. Par contre, je pense que le lobby de la chasse est assez fort en Italie également.

Il faut, par ailleurs, étudier le système de l'élevage. L'élevage ovin était en chute importante et il régresse toujours. Il y a des problèmes, économiques notamment. On s'aperçoit alors qu'en France on a un peu changé de modèle ; même si ce n'est pas le cas de tout le monde. J'ai discuté avec quelqu'un du Vercors, qui a deux troupeaux de 2 000 brebis. La bergère me dit « 2 000 brebis c'est ingérable, ingérable ! Tout à coup, un jour il manque 40 brebis ». Oui, vous imaginez 2 000 brebis dans un milieu naturel type pré-Alpes où il y a des bosquets, des forêts, ... Elle dit : « En dehors du loup c'est déjà ingérable en soi. Tout d'un coup il y a des brebis qui disparaissent, qui ré-apparaissent, qui tombent dans les ravins, ... ». Il y a toute une problématique de taille de troupeau. Alors, j'ai dit « Mais vous êtes bergère mais vous n'êtes pas propriétaire du troupeau ? », et elle me répond « Non, l'éleveur, c'est un éleveur. C'est le propriétaire du troupeau, mais lui ne

sort pas. C'est le businessman, parce que, par tête de brebis, je ne sais pas combien il a de subventions ; donc plus il a de subventions, plus il augmente son troupeau. ». Par conséquent, la viande n'est plus la première rentrée économique mais ce sont les subventions. Il y a toute une problématique autour de la taille du troupeau qui pose déjà problème. En effet, 2 000 brebis c'est ingérable, y compris pour le chien.

Sur la Drôme, une étude a été faite (le Vercors est, en partie, en Drôme) par rapport aux attaques de chiens avant la présence du loup. On dénombrait, tous les ans, plusieurs centaines de brebis tuées par le chien. Maintenant, avec le nouveau système d'indemnisation français, qui est le plus laxiste, le plus généreux en Europe, il n'y a plus d'attaques de chiens ; c'est-à-dire qu'il n'y en a plus qui sont répertoriées. Automatiquement, on parle de « loup probable », « loup supposé », de fait, vous êtes systématiquement remboursé ; alors que si l'attaque est attribuée à un chien vous ne l'êtes pas. Globalement, l'éleveur et le berger ont alors intérêt à systématiquement accuser le loup. Lorsque le loup est présent ; il y a des attaques de loup ; mais il n'y a pas que ça. On rentre alors dans un système où il faut tout le temps mettre la pression sur l'Etat : c'est ce que font les lobbies. Ils, vont au Ministère, pour ne pas perdre leurs financements et maintenir la pression afin de toujours rentrer ces subsides liés au loup. C'est un système qui est vraiment frappant. Dans les Abruzzes ou en Espagne, vous ne protégez pas le troupeau, vous n'êtes pas remboursé. En France, vous ne protégez pas le troupeau, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de protection et vous êtes quand même remboursés. Dans les zones déclarées « loups » les bergers ne sont pas obligés de protéger les troupeaux. Il y en a qui mettent des chiens (beaucoup le font), mais ils n'y sont pas obligés ; pourtant tous sont remboursés. »

Yves HANDRICH : « Je vais rajouter, qu'étant donné ce contexte, il y a le bénéfice du doute pour l'éleveur. De nombreuses brigades d'évaluation des dégâts mettent en avant qu'il s'agit du loup, d'autres, ne savent pas. A partir du moment où on considère que l'on ne sait pas, et qu'on le met dans le cas de « dégâts du loup » cela rentre dans les statistiques « dégâts des loups » et donc, évidemment, cela fausse complètement les résultats statistiques « scientifiques » sur les vrais dégâts de loups.

Il y a un autre problème en France. Je pense qu'il faut l'évoquer : il s'agit du problème de nos Ministres de l'Environnement ; il y a eu « quelques bons Ministres de l'Environnement » mais je ne sais pas si vous savez qu'elle est la pensée de notre Ministre de l'Environnement actuelle - que je ne vais pas citer - sur le loup. Elle est, en effet, persuadée, que si elle n'agit pas, il y aura bientôt des bébés, en France, qui vont se faire manger par des loups. Elle en est convaincue car le Président de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) [20] lui en parle au quotidien. De fait, sur la base de ce raisonnement, elle souhaite tuer des loups.

L'autre chose que l'on peut mettre en avant et qui a été démontré, est qu'aux Etats-Unis, ils ont eu le problème de réintroduction du loup à Yellowstone. En effet dans ce cas tuer les loups désorganise les meutes. Une meute de loup est en effet hiérarchiquement complexe. On y trouve le mâle alpha, la femelle alpha, ... et si on tue le mauvais loup, c'est-à-dire celui qui est à la tête de la meute, la meute n'est alors plus capable de tuer le grand gibier et va s'attaquer aux proies les plus faciles. C'est un fait connu, écrit, archivé ; et, apparemment, notre Ministre de l'Environnement ne le sait pas. Du moins, je pense qu'elle ne le sait pas. »

Selon vous y a-t-il des méthodes alternatives autres que la chasse et le piégeage ? On sait par exemple que les ultrasons sont utilisés mais est-ce une méthode efficace ?

Christian BRAUN : « Nous avons voulu montrer qu'il existe des alternatives aux solutions discutables que sont la chimie, la chasse et le piégeage. Nous avons donc mis en place, il y a 5-6 ans, une médiation LPO/GEPMA donc alliant Oiseaux et Mammifères et comprenant également certaines autres espèces afin de mettre en avant des solutions de lutte. Cependant, toutes les espèces ne sont pas concernées ; le moustique, par exemple, n'y figure pas, puisque nous ne sommes pas compétents.

Prenons le problème qu'évoque Yves lorsque vous avez des rongeurs chez vous. Vous mettez des

tapettes pour les tuer (beaucoup mettent des poisons mais après s'étonnent que le chat a disparu). Dans ce cas il y a un autre problème : il se peut qu'un autre rongeur prenne sa place 15 jours ou un an après. Nous avons donc mis cette médiation en place, pour le grand public, les communes et les collectivités.

En quoi le grand public est-il concerné? Prenons l'exemple des hirondelles. Il y a des gens pour qui, l'hirondelle peut être extrêmement nuisible, car elle fait des fientes sur le bord des fenêtres. Ces personnes vont jusqu'à casser les nids alors qu'il y a des hirondelles dedans, des petits ou des oeufs. Certains mettent des filets devant les fenêtres pour que les hirondelles se prennent dedans et meurent. Cela va loin. Pourtant ils existent de nombreuses solutions qui évitent cela.

Revenons à des problématiques plus importantes, telles que celle du blaireau et de la SNCF. Le blaireau a pour habitude de faire des trous, et parfois, à des endroits qui ne nous arrange pas, notamment sous les voies ferrées, dans les remblais ou dans les vignes (les petits tracteurs qui circulent peuvent tomber dans les trous). La pratique courante est de demander un arrêté de destruction au Préfet. Il s'agit là d'une solution radicale. Le plus souvent le tir est employé. La SNCF quand-à-elle verse du béton liquide dans les terriers alors que les blaireaux y sont toujours. Lorsque nous avons appris cela, nous nous sommes dit que ce n'était pas possible ; d'autant plus que cela ne réglera pas le problème puisque le blaireau est une espèce territoriale. Le territoire étant vidé, il y a d'autres blaireaux qui vont arriver et le même problème se représentera. Avec la fondation France, qui nous a beaucoup soutenu, nous avons donc mis au point des répulsifs, ainsi que de nombreuses autres méthodes alternatives. Ces dernières sont maintenant globalement assez bien acceptées, notamment dans la revue « vins d'Alsace » ; les viticulteurs en ayant vraiment fait l'écho. Hier après-midi encore, nous sommes intervenus sur une voie ferrée pour éviter que des blaireaux ne se fassent tuer.

Nous avons également mené un travail de fond avec le monde de la chasse et le monde agricole, afin que les terriers qui existent, et qui ne posent pas de problème de localisation, ne soient pas dérangés. Quand vous embêtez un blaireau, qui se situe à un endroit où il ne gêne personne, il va, évidemment, en changer ; et peut être va-t-il aller là où l'on ne souhaite pas qu'il aille. Si l'on souhaite qu'il parte de là où on ne veut pas qu'il soit, il faut qu'il puisse aller ailleurs.

C'est tout une logique que nous avons développée et qui fonctionne bien ; au point où, alors que le monde agricole fait fortement pression pour que l'on détruise le blaireau, la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin a délibéré récemment, lors de son conseil d'administration, et a décidé, à l'unanimité, de faire une demande, afin que le blaireau reste protégé dans le Bas-Rhin, en mettant en avant nos solutions. Dans la revue de chasse du Bas-Rhin, il est écrit : « Si vous avez un problème, contactez le pôle médiation. ». C'est génial.

Auparavant, le Préfet prenait un arrêté de destruction. Lorsqu'on lui disait : « Votre arrêté ne sert à rien, parce qu'en vérité, le blaireau par exemple, est un animal nocturne, personne ne va rester des nuits entières dehors à attendre qu'il sorte pour le tirer ». Le directeur du service de l'agriculture répond : « Vous savez, on s'en fiche que ce soit efficace ou pas. Le Préfet est couvert. » Le principal but est qu'il n'y ait pas de problèmes lors d'un éventuel procès. »

La loi et la biologie des espèces sont souvent mises au second plan par l'administration afin de satisfaire des demandes catégorielles et des pressions d'agriculteurs, de chasseurs ou de forestiers. Ne serait-il pas possible d'allier ces contraintes ?

Christian BRAUN : « Nous avons déjà beaucoup parlé de ces histoires de lobbies. C'est vrai qu'il y a la loi et bien souvent on a l'impression qu'elle est bien étudiée. De nombreuses personnes peuvent par exemple se dire « Super, l'espèce est protégée ! » ou bien « On ne peut la détruire que dans certains cas. » Cependant, en réalité, cela ne fonctionne pas toujours. Nous l'avons déjà assez dit avant. Il y a derrière tout un processus qui est en marche pour contourner ces textes, et donc, effectivement, il est possible de trouver des consensus, comme je viens de le dire sur le blaireau.

Pourquoi le Bas-Rhin est-il un exemple positif? Le Président des Chasseurs du Bas-Rhin est un scientifique ; il est donc possible de discuter sur un pied d'égalité. Il a intégré la biologie des espèces. Si l'on considère le Président des Chasseurs de Picardie, par exemple, ce n'est pas sûr que vous puissiez discuter au même niveau. Le plus important est souvent l'être humain et non la

loi. De nombreuses problématiques se règlent ou ne se règlent pas uniquement selon les personnes.

Yves HANDRICH : « En Alsace, il y a un milieu associatif très cohérent et structuré, qui arrive à dialoguer avec tous les interlocuteurs. Par exemple, Yves et moi-même, sommes tous deux dans une commission qui s'appelle la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage). Tous les ans, elle établit la liste des espèces susceptibles d'être nuisibles et celle des espèces chassables. Actuellement, nous essayons de faire en sorte que, pour certaines des espèces qui sont sur des listes nationales, et pour lesquelles il peut y avoir des dérogations préfectorales, le Préfet sursoie à cette liste et considère, qu'au niveau local, certains de ces animaux ne sont pas nuisibles. Dans votre liste d'introduction, vous avez cité, notamment, le lapin, la belette et la fouine. En effet, le Préfet a une obligation qui est la protection des populations animales. Cela fait partie de ses prérogatives.

Le milieu associatif a produit l'année dernière une liste rouge des espèces en danger en Alsace avec des statuts divers : vulnérable, en danger critique,... Il y a différents niveaux qui vont vers le rouge. Dans la liste que vous avez proposée en introduction, il y a 5 espèces qui sont sur cette liste rouge (liste des 5 espèces). Rouge ne veut cependant pas dire en voie d'extinction. Il y a différents degrés de problèmes. Nous avons donc proposé lors de cette Commission, nous, représentants du monde associatif, ou, scientifiques, d'essayer de réfléchir. C'est en effet un peu bizarre qu'il y ait encore certaines espèces sur la liste des nuisibles alors qu'elles sont également sur cette liste rouge.

Mais pour l'instant nous n'avons pas réussi à vraiment avancer. Le plus étrange, lorsqu'on est dans ce genre de Commission, c'est que l'on s'aperçoit qu'il y a, dans le monde de la chasse, (c'est vrai que dans le monde scientifique il y en a peut-être aussi), des oppositions. C'est une impression très bizarre. Par exemple, tout écologiste sait qu'il y a des raisons de réguler les espèces d'ongulés, par rapport à la pression qu'ils exercent sur la forêt. D'ailleurs, il y a toujours dans cette Commission, un dialogue assez tendu entre l'ONF (Office National des Forêts) et l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). C'est le monde à l'envers, car, concernant les ongulés, il y a les chasseurs, qui sont plutôt à dire : « il faut en chasser moins » ; et l'ONF, qui dit : « il faut en chasser plus ». Réellement, il faut réguler ces espèces (cerf, chevreuil et sanglier) puisque, vous le savez, elles n'arrêtent pas d'augmenter.

Pour les autres espèces telles que les petits carnivores et les oiseaux, le monde de l'écologie dit depuis des années qu'il faut arrêter de les chasser et qu'il ne sert à rien de les réguler. Pourquoi les réguler ? Pourquoi ces espèces sont-elles déclarées nuisibles ? Pourquoi déclarer par exemple que la belette est un nuisible ? On a alors, souvent, beaucoup de mal à faire évoluer les idées. C'est un peu le monde à l'envers. On voit bien que cette problématique des espèces nuisibles, comme nous l'avons dit tout au début, est complètement intriquée dans ces lobbies de la chasse et de l'agriculture. Il est, en conséquence, vraiment difficile d'avancer. »

Un meilleur aménagement du territoire ne permettrait-il pas une meilleure cohabitation entre les espèces ?

Christian BRAUN : « Oui, dans l'aménagement du territoire je mettrais notamment en avant l'agriculture intensive, que l'on connaît maintenant. C'est, en effet, quelque chose de délicat puisqu'il faudrait prendre en compte la biologie des espèces.

Je reviens juste sur le campagnol terrestre (à ne pas confondre avec le campagnol des champs), qui cause énormément de dégâts sur les prairies ; moins en Alsace qu'en Franche-Comté, et que l'on traite avec de la bromadiolone. De fait, on détruit en même temps tous les prédateurs, le renard en l'occurrence, et toutes ces espèces que l'on a cité auparavant. En réalité, pour l'aménagement du territoire nous avons intensifié le rendement des prairies en mettant des engrais pour permettre une pousse plus rapide. Les rongeurs n'ont alors plus à manger. On rentre dans le cycle « plus de nourriture donc plus de rongeurs ». On a également détruit les haies, et, par conséquent, tous les refuges des petits prédateurs comme l'hermine ou la belette. Les prairies surpeuplées de rongeurs ressemblent alors plus à un labour qu'à une prairie en tant que telle. Il

s'agit là d'un cycle mais qui ne se produit pas tous les ans. Cela est dû à l'aménagement du territoire qui a été fait, et qui a détruit l'ensemble des prédateurs de par l'utilisation de la bromadiolone, poison, qui, lorsqu'il est ingurgité par les rapaces, provoque leur mort. Par conséquent, tout le système s'est déréglé. »

Yves HANDRICH : « Un système à l'équilibre est un système diversifié. Évidemment, si l'on élimine des prédateurs, certaines espèces pullulent et donc on va vers des solutions de chimie. Je reprends l'exemple du hamster. Nous avons eu un financement européen pour travailler sur des solutions innovantes, et notamment un axe sur lequel on travaille au CNRS. Il se trouve qu'il y a une population de hamsters sauvages, qui, actuellement, est saine, et qui compte un nombre de terriers bien supérieur à celui que l'on a maintenant en Alsace, en plein milieu de Vienne, dans les jardins des hôpitaux, les cimetières, les gazons ; le grand hamster étant une espèce présente dans toute l'Europe.

Au CNRS nous avons essayé de voir si l'on pouvait vivre avec le hamster, c'est-à-dire chez les gens, dans leur jardin, et de mettre en place une expérimentation. En fait, c'est un échec total, parce que nous n'avons pas réussi à convaincre un seul maire de faire un essai sur sa commune pour une raison très simple : cette espèce étant maintenant en danger, la loi stipule que si l'on trouve un terrier à un endroit donné, on ne peut plus construire dans un rayon de trois cents mètres sans faire une demande de dérogation. C'est un processus lourd. Sachez qu'aucun projet n'a été arrêté pour cette raison. Aucun maire n'a accepté l'expérimentation, et l'on tombe alors sur un problème intéressant.

Nous avons essayé, par la DREAL (Direction Régionale Environnement, Aménagement, Logement) , organisme, qui, au niveau local, représente le Ministère de l'Environnement, de faire remonter à la Chambre des Députés, un texte de loi, une dérogation, un décret, afin que les maires voulant bien tenter cette expérience aient un assouplissement de la loi sur les trois cents mètres. Ce ne fût pas et n'est toujours pas possible car cela voudrait dire que l'on ferait, dans la loi sur la protection des espèces, des dérogations. En effet, on peut se demander, si l'on faisait une dérogation concernant les hamsters relâchés (puisque que l'on va le faire à partir d'animaux relâchés), ce que donneraient leurs descendants ? Ces derniers seraient-ils des hamsters domestiques ou seraient-ils des hamsters sauvages ? Quel serait alors leur statut ?

C'est donc quelque chose de très compliqué : on a dans ce cas un exemple de protection qui peut être éventuellement néfaste, parce que les hamsters sont surprotégés. Avant, c'était une espèce nuisible car il y en avait beaucoup. Depuis, on souhaite revenir en arrière. La question se pose : si l'on arrivait à ce qu'il y ait dix milles hamsters en Alsace, pourrait-on revenir sur le statut de cette espèce? »

La possession de l'animal de compagnie

- Laurence Bruder-Sergent, Comportementaliste et directrice de Vox-Animae
- Xavier Ferreira, docteur vétérinaire à la Clinique vétérinaire des Halles, spécialiste des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC)

La France compte 63 millions d'animaux de compagnie, ce qui la met au premier rang des pays européens qui en possèdent. 48 % des foyers possèdent un animal de compagnie et $\frac{3}{4}$ vivent en zone rurale. Actuellement, le nombre de chats est en augmentation avec 12,7 millions en France par rapport aux chiens avec 7,3 millions. On entend par animal domestique, en opposition à l'animal sauvage, des animaux de compagnie comme les chats, les chiens ou encore des animaux de rente comme le porc vietnamien ou la chèvre naine par exemple. Dans les NAC, qui correspondent aux Nouveaux Animaux de Compagnie, il y a des animaux domestiques comme par exemple des cobayes, des furets et puis des animaux sauvages comme des perroquets, des mygales ou encore des serpents. L'attrait pour les NAC est vraiment en croissance actuellement dans notre société. Les dépenses qui sont occasionnées par nos animaux de compagnie pour leur alimentation, leurs accessoires et leurs soins constituent vraiment un marché économique assez colossal ; environ 4,2 milliards d'euros par an en France ce qui correspond à la 3ème place dans l'économie française. Et pourtant, malgré ces coûts, pourquoi vouloir posséder un animal de compagnie ? Les personnes peuvent prendre un animal de compagnie par exemple pour avoir un

compagnon familial, oublier leurs soucis en période de crise, combler leur solitude, les aider dans leur travail ou les accompagner dans leurs activités de loisir par exemple. Et en contre partie de cet engouement, les abandons sont assez fréquents (environ 60 000 par an) pour diverses raisons dont les troubles comportementaux qui en sont la première cause. Pour répondre aux exigences des propriétaires par rapport à l'esthétique de leurs animaux de compagnie, ceux-ci sont sélectionnés par exemple pour leur nez aplati ou leur peau plissée mais ils vont présenter certaines tares comme des problèmes respiratoires ou des problèmes de peau qui peuvent aussi être une cause d'abandon à cause des coûts excessifs de leurs soins. Mais paradoxalement, selon une étude qui a été réalisée auprès de propriétaires, on a 51% des personnes interrogées qui préfèrent leurs animaux de compagnie à leurs amis et 47% qui préféreraient se séparer de leur conjoint plutôt que de leurs animaux. Les propriétaires doivent être responsables de leurs animaux selon la loi mais sont-ils tous conscients de l'étendue des dégâts qu'ils peuvent provoquer ? Par exemple, avoir des animaux domestiques, et en particulier des chats, peut avoir des effets négatifs considérables sur la biodiversité.

Pourquoi posséder un animal de compagnie et quelle place donner à son animal ?

X. F : La réalité est beaucoup plus complexe que ce qu'on peut imaginer mais, en tout cas en France, je pense qu'on a une relation à l'animal qui est ancrée dans notre culture et cela depuis des siècles je dirais. Ce n'est pas un hasard si la première école vétérinaire du monde a été créée en France, donc je pense que cette dimension de la relation à l'animal existe depuis très longtemps et c'est culturel. Pourquoi posséder un animal de compagnie ? Parfois parce que l'animal peut être utile je dirais. C'est le cas, par exemple, de toutes ces personnes handicapées ou les personnes qui vivent à la campagne, qui ont des élevages ou qui ont vraiment une relation d'utilité directe avec l'animal. Ça peut être aussi dans le cadre d'une volonté d'éducation ; je sais qu'il y a des gens qui prennent des animaux de compagnie notamment pour la relation avec l'enfant, c'est une première approche de ce que peut être la responsabilité, de ce que peut être s'occuper de quelque chose, d'avoir besoin de travailler. Parfois aussi, c'est la première approche de la mort parce que les animaux de compagnie, heureusement quelque part par rapport à nous, ont une espérance de vie qui peut être parfois plus courte, en tout cas pour certains, je ne parle pas des NAC on va dire, et donc c'est vrai que pour les enfants, parfois, il est préférable quelque part de perdre un animal de compagnie au départ plutôt qu'un proche. C'est un premier apprentissage. Et puis, il y a tous ceux qui vont avoir aussi une relation à l'animal qui est un animal objet qui, du coup, va être plus pour répondre à un effet de mode ou pour parfois même se distinguer. C'est notamment ce qu'on peut observer parfois sur les NAC. Maintenant, il s'agit de prendre le NAC le plus inhabituel, le plus improbable et de le mettre dans des conditions qui ne sont évidemment pas acceptables mais on le fait parce qu'on a besoin de se distinguer des autres personnes. Cela c'est pour une grande partie des gens. Et puis, il y a une très grosse catégorie aussi c'est parce qu'il y a un mal être qui existe, qui est palpable et les gens ont besoin d'un affect. Et, très fréquemment, cet affect est transposé sur l'animal. Du coup, cela génère aussi tout un tas évidemment de problèmes parce qu'il y a des gens, et c'est ce que vous disiez dans l'introduction sur les statistiques, qui préféreraient se séparer de leur conjoint plutôt que de l'animal. On utilise l'animal, du coup, pour combler un vide et je crois qu'une très grande majorité des gens qu'on voit, c'est probablement ça qui les motive. Tu as peut-être une vision complémentaire ?

L. B-S : Oui, alors pourquoi posséder un animal de compagnie ? Je pense que pour répondre à cette question, il nous faudrait au moins deux journées parce qu'il y a des motivations conscientes et des motivations inconscientes. Vous avez des gens qui vont acquérir un animal de compagnie parce qu'ils n'ont pas de conjoint, parce qu'ils n'ont pas d'enfants. On a une diversité au niveau des personnalités humaines qui est tellement grande que ça rend vraiment difficile la réponse à votre question. On a des chiens qui sont des agents matrimoniaux, des coaches sportifs, des substituts d'enfants, des psys et plein d'autres fonctions qui font qu'on est humain. Donc au niveau de la question des motivations, il y a plein de choses qui sont assez compliquées. Ensuite, les propriétaires d'animaux de compagnie peuvent être seuls, en couple, en famille, en état de situation de handicap, en état de solitude, de maladie, de dépression pourquoi pas. On a vraiment une grande variété de propriétaires, ce qui nous intéresse aussi, parce que votre question était

quelle place donner à l'animal de compagnie. Je pense que la place qui lui revient est celle pour laquelle il est fait : quels sont ses besoins éthologiques ? Quels sont ses besoins biologiques ? Quels sont ses besoins en terme hédonique ? Qu'est-ce que le plaisir d'un chien ou d'un chat ? Donc, quelle place leur donner ? Je pense que, si déjà on les utilise, puisque c'est un mot qui a été utilisé plusieurs fois ce matin, que les uns et les autres nous détestons, mais la réalité est quand même là : ce sont des animaux qui servent à plein de choses pour nous. Je pense que la moindre des choses, c'est de leur procurer, de leur offrir, parce qu'ils y ont droit, une vie correcte à nos côtés.

Nous avons parlé juste avant des NAC et donc, pour vous qui êtes spécialiste dans ce domaine, que pensez-vous de la possession de ces animaux au jour d'aujourd'hui ?

X.F : Dans la catégorie NAC, il y a tout ce qui ne va pas être chiens, chats et animaux de rente. C'est vraiment une catégorie sans limite, qui va correspondre à peu près à tous les autres animaux que l'on peut garder en captivité. C'est un groupe qui est extrêmement hétérogène. Dans ce groupe-là, on va avoir les petits mammifères qui vont inclure le furet, les principaux rongeurs, les lapins. On va avoir les oiseaux. C'est une catégorie qui est déjà immense. On va avoir les reptiles. Ça, c'est pour les grandes familles. Et à côté de ça, on va avoir tout un tas d'autres animaux qui sont un petit peu plus atypiques. On peut faire rentrer certains insectes, des amphibiens. On peut faire rentrer vraiment d'autres familles comme des arachnides, ce genre de chose mais qui sont vraiment très anecdotiques. Donc évidemment, on ne va pas avoir la même position selon ces familles de NAC. Je sais que, maintenant, si on travaille correctement sur un lapin dans son accueil à la maison, on peut en faire un animal de compagnie pour lequel on peut imaginer un réel établissement bilatéral, que ce soit pour les personnes qui l'adoptent mais pour l'animal aussi. Quand on considère maintenant un oiseau ou un reptile, je crois qu'il est totalement impossible d'imaginer pouvoir les mettre dans des conditions qui soient des conditions acceptables ou proches de ce qui serait nécessaire pour assurer un réel bien-être. Un oiseau vole par définition, donc à partir du moment où on le garde enfermé dans un environnement restreint et à fortiori dans une cage de petite taille, on ne peut pas imaginer qu'on puisse générer du bien-être. Par exemple, aux Etats-Unis je sais qu'il y a des comportementalistes, justement, qui travaillent notamment avec des propriétaires de grands perroquets ou de perroquets sur justement l'apprentissage du vol à l'extérieur. Ils font quelques séances, ils travaillent, ils travaillent... Au bout de 3 ou 4 séances, tout le monde va dehors et ils lâchent les oiseaux. Donc ce serait effectivement quelque chose qui serait souhaitable. On pourrait commencer à imaginer approcher éventuellement une situation qui pourrait être considérée comme acceptable. Mais quand on commence à parler de serpents, d'araignées, de phasmes et de je ne sais quel autre animal qui serait attractif pour certaines personnes par leur côté très atypique, évidemment, je pense qu'on atteint la limite de ce que peut apporter l'Homme en terme de bien-être. Au contraire, le comportement est directement lié à du mal être, je pense.

Quand on voit un chien enfermé dans un appartement minuscule, un chien attaché, un cheval enfermé dans un box 23h sur 24, les personnes qui gardent 7 animaux dans une même pièce, des animaux sociaux comme les gerbilles qui sont au final seules dans leur cage, on peut se demander s'il est éthique de posséder un animal de compagnie sans respecter ses besoins et donc son bien être ?

L. B-S : Alors, effectivement, on est en présence de violences invisibles. En tout cas, violences invisibles pour les non avertis, parce que les professionnels savent bien à quel point c'est douloureux, quotidiennement, d'être en surpopulation dans un espace confiné. On peut parler notamment du « animal hoarding » c'est-à-dire le syndrome de Noé où les collectionneurs ont justement 10, 15, 20 chats chez eux et autant de chiens et d'autres animaux. Eux, ils pensent et d'ailleurs ils utilisent le vocabulaire « j'ai sauvé tant d'animaux ». Ils se voient comme des sauveurs. Ils ne se rendent pas compte, qu'en fait, ils sont dans la maltraitance. Ils pensent être

dans la bienveillance. Donc, les personnes non averties, effectivement, entrent très facilement dans la violence, et notamment dans la violence invisible. Donc on est dans la non-éthique effectivement.

X.F : Oui, c'est un vrai problème parce que nous les voyons par la suite en consultation. Je pense à toutes ces « mères chat », on les appelle comme ça, qui adoptent des chats à ne plus savoir quoi en faire, parce que justement elles imaginent apporter du bien-être à l'animal. Mais on est dans un non-sens en fait parce qu'elles sont responsables directement de maltraitances, on peut le dire, mais tout en estimant que le fait de les avoir, de leur avoir offert notamment une protection sous un toit c'est déjà un effort extraordinaire, comparé à tous ceux qui n'auraient même pas imaginé faire quoique ce soit. Donc pour eux, ils se sentent vraiment investis dans une mission de sauvetage et ce sont des gens avec lesquels la communication est quasiment impossible. J'ai beaucoup de mal parce que du fait de ce sentiment, on a très peu d'impact sur eux. Ce sont des personnes chez qui, parfois, les animaux sont saisis quand il y a des plaintes de voisinage, et c'est ce qui finit par arriver parce qu'il y a des problèmes d'odeurs, des problèmes de dégradations de l'environnement ou parce que certaines personnes voient clairement au travers des fenêtres que les animaux sont dans de mauvaises conditions. Après, ces gens-là crient, sont blessés car elles estiment avoir été mal jugées donc c'est un gros souci parce qu'on n'a pas vraiment de solutions pour ça. Et on les voit, nous, parce que ces animaux sont sans cesse malades, ils ne sont pas enfermés là où il faut et toutes les maladies contagieuses, tous ces problèmes pathologiques de transmissions de parasites et ainsi de suite on les voit quotidiennement. Ce sont des gens qui, parfois, malheureusement, sont aussi désargentés et qui accumulent énormément d'animaux mais ne sont pas capables d'en assurer les soins. Les soins sur un animal ne se limitent pas à apporter de la nourriture et un confort sous un toit malheureusement et c'est une dimension que ces gens-là n'approuvent pas et ont du mal à envisager.

Vous parliez des soins et la question que nous allions vous poser était : est-il éthique de pouvoir posséder un animal de compagnie pour son propre plaisir et son bien-être alors qu'on ne possède pas les moyens financiers de pouvoir subvenir à leurs besoins ?

X.F : Alors pour moi la réponse est non. Clairement, je ne vois pas ce qu'on pourrait défendre. Après, je nuancerais dans le sens où ce n'est ni blanc ni noir à ce niveau-là. On a des gens qui adoptent des animaux parfois dans une certaine situation : ils ont un travail, ils ont un groupe familial qui est construit mais la vie peut changer et ces gens-là peuvent perdre leur travail, être au chômage, avoir des revenus diminués, ils ne vont pas non plus se débarrasser, entre guillemets, de leur animal. Ils l'assument. Ce que je veux dire à travers cela, c'est que j'essaie de ne pas juger ces situations et pourquoi ces gens-là ne pourraient-ils pas, on en débattait encore à midi, accéder au fait de pouvoir partager leur vie avec un animal parce que ça devrait être conditionné par des revenus. Est-ce que ça devrait être conditionné par une capacité à assurer du bien-être ? Je pense qu'il y a un travail à faire là-dessus. Ceci dit, quand des gens viennent nous voir en disant « j'aimerais bien adopter tel animal », on les sensibilise, en tout cas à notre niveau, au fait qu'un animal n'est pas rentable du tout. Un animal, c'est une charge comme une personne, un enfant, ce sont des soins, il faut aussi leur donner une alimentation qui correspond aux besoins alimentaires de l'animal. Cela peut-être parfois des quantités très importantes qui ont un coût et il n'y a aucun retour sur investissement. Malheureusement, effectivement, certains propriétaires adoptent des animaux sur des coups de tête, sans même s'être renseignés avant, ou encore pire parfois, on offre des animaux à des gens qui n'en veulent pas, clairement, et ces gens-là ne sont pas forcément toujours prêts à assumer effectivement la partie financière et considèrent que donner à manger, une fois de plus, et offrir un toit, c'est déjà beaucoup et dès qu'il y a un problème parallèle, il n'y a plus personne. Heureusement, il y a certaines associations qui aident ces gens-là aussi mais cela reste un gros souci.

L. B-S : Je reviens juste sur votre question de départ qui portait sur les besoins et les dépenses financières. L'attachement et la relation qu'on noue avec un individu autre n'est pas lié à l'argent. L'argent n'est qu'un tout petit maillon de la chaîne. Il y a tout ce que vous allez lui proposer dans

une journée et dans une vie, en terme d'interactions sociales, d'enrichissement de son environnement, de jeux, pourquoi pas de promenades, surtout de promenades ! La question au niveau de l'argent est finalement réductrice. Ce n'est pas l'argent qui fait la qualité d'une relation et la qualité de vie d'un animal. Bien sûr, il y a les dépenses liées à l'alimentation et à la santé, mais la relation affective, elle, ne se monnaie pas.

X.F : Alors nous étions là dans le cadre de ce qui arrive lorsque l'animal est malade, et effectivement, au quotidien, cette dimension n'a pas lieu. C'est pour cela que même les gens désargentés doivent pouvoir accéder au fait de pouvoir posséder un animal parce qu'on sait que cela apporte énormément de choses de façon bilatérale et on peut avoir des animaux qui sont très bien traités et dans d'excellentes conditions avec des gens qui sont indigents et, au contraire, ces gens-là vont trouver dans la relation avec l'animal quelque chose qui va les aider dans leur quotidien. Je pense que c'est indispensable que ces personnes-là puissent avoir la possibilité de pouvoir gérer tout ça mais c'est vrai qu'il se pose la question de savoir ce que cela donne lorsque l'animal est malade, parce que là du coup cela peut générer des frais qui pourraient même mettre en difficulté la personne en question. Donc là après, quelles sont les solutions ? Je ne peux pas les apporter mais il y a certainement des choses à faire.

Que pensez-vous du fait d'habiller son animal, de le nommer et de le traiter comme un enfant ? Cela ne crée-t-il pas des troubles du comportement comme l'agressivité ?

L. B-S : On en revient au fameux modèle d'éleveurs dont on parlait tout à l'heure et le fait de considérer son animal comme un membre de la famille, comme un être humain et donc, en effet, de le déguiser, de le « traiter » ; il y a des gens qui lavent leurs animaux toutes les semaines avec du shampoing pour humain. Donc là, oui, on est dans la maltraitance. Les réflexes de défense, l'agressivité dont vous parlez, ne sont qu'une partie émergée de l'iceberg. On a davantage, au niveau des troubles du comportement, des animaux qui sont en état d'impuissance apprise qu'on appelle aussi l'état de sidération ou l'état de détresse acquise. Quand un animal est humanisé à l'excès, il va essayer de se défendre, de manifester son inconfort mais, souvent, il est réprimé. Souvent, les propriétaires vont dire « viens, laisse toi faire, je te mets un pull pour que tu n'aies pas froid », ou « je te coiffe pour que tu sois beau ». Les gens, en fait, vont insister. Cela peut donc effectivement créer des agitations de la part des chiens et des réflexes de défense. Et, quand la situation se répète et quand le stress devient chronique, on a plutôt des animaux qui vont devenir apathiques et amorphes. Ce sont donc des troubles du comportement qui ont été générés par nous, ça c'est clair. Donc à nouveau, on est dans la non-éthique.

X.F: On décrit clairement des situations qui sont extrêmes. Après, je pense qu'heureusement certaines personnes considèrent leur animal de compagnie comme faisant partie de leur famille mais ne les considèrent pas pour autant comme un être humain. L'animal a une réelle importance, il y a un attachement sentimental pour l'animal mais malgré tout je vois dans mon quotidien que les gens respectent la place de l'animal. Cela existe aussi. Il n'y a pas que des cas extrêmes avec des colliers en strass et toutes ces choses-là. Cela reste anecdotique. Dans la grande majorité des cas, l'animal a sa place au sein du groupe familial et cela tout en respectant la situation, la position de l'animal.

L. B-S : J'ai effectivement omis cette partie-là. Il y a peu de chiens qui se plaignent d'être nourris au bœuf bourguignon et de dormir dans le lit de leurs propriétaires ! En apparence, ils n'ont pas l'air de souffrir, mais c'est en apparence seulement. Dans leurs réalités éthologiques et biologiques, on sait bien qu'un stress chronique va avoir des répercussions sur la biochimie de l'animal qui peut développer des maladies parce qu'il a été trop longtemps soumis à un régime alimentaire, affectif ou social qui ne lui convient pas très bien mais il est vrai, comme tu le disais Xavier, que la plupart des chiens s'accommodent bien du « baby morphing ».

Comment peut-on traduire la complicité relationnelle entre l'Homme et l'animal et jusqu'où peut-elle aller ? Quelles sont les limites à ne pas dépasser ?

L. B-S : La complicité relationnelle, pour moi, ce serait le fait que tous les protagonistes sont heureux de cohabiter, de vivre ensemble. Ensuite, chaque individu a son propre marqueur. Peut-être que pour vous, la complicité c'est quand votre animal gagne tous les prix à l'exposition féline du coin ou quand votre chien vous défend contre les voleurs. Pour moi, la complicité avec mon animal, c'est quand je me balade en forêt, qu'il est libre et que l'on cherche des marrons ou des champignons ou bien quand je suis dans mon transat en train de bouquiner et que mon chien ronfle à côté de moi parce qu'il a exploré olfactivement tout son environnement. C'est très subjectif en fait cette notion de complicité. Je pense que s'il fallait la résumer, ce serait de dire que chacun est satisfait de la relation qu'il a avec l'autre et qu'aucun des protagonistes ne souffre de la relation qui lui est proposée. Pour moi, c'est cela la complicité.

Il y a un essor des nouveaux objets connectés et les chiens et les propriétaires peuvent communiquer quand ils sont séparés. Que pensez-vous de l'essor de ces objets connectés comme les colliers GPS, les webcams, les caméras de surveillance, qui permettent de surveiller les animaux quand le propriétaire n'est pas là et donc d'analyser les différents comportements ?

X.F : C'est toujours pareil ; si ce n'est pas utilisé de travers ou en excès, je pense que cela apporte vraiment des choses intéressantes. La première des choses c'est en termes de sécurité. Par exemple, si un animal susceptible d'échapper à la surveillance de ses maîtres, ce qui ne devrait pas être le cas, est équipé d'un collier GPS, on pourra le retrouver dans de meilleures conditions et plus rapidement. Le danger, c'est évidemment la vie de l'animal mais surtout les problèmes qu'il pourrait générer. Du fait qu'il soit lâché, un animal qui se retrouve sur une aire d'autoroute ou sur une autoroute, peut se faire renverser par une voiture mais il peut aussi être responsable d'un accident. Donc, évidemment, la sécurité est augmentée. Maintenant, ces appareils sont suffisamment miniaturisés pour en plus ne pas générer trop d'inconfort pour l'animal. En ce qui concerne les caméras qui sont dans les maisons, je ne vois pas ce qu'il y a d'opposable à cela si on veut surveiller son animal parce qu'on pense qu'il pourrait se blesser ou être coincé dans tel ou tel endroit, je ne vois pas ce qui pourrait être opposable. Après, il y a d'autres catégories d'objets connectés qui sont des objets ludiques, comme par exemple la tablette, qui a été mentionnée dans la question. Pourquoi pas, je n'ai pas de réel avis là-dessus. Je pense que tout ce qui va pouvoir enrichir le milieu et susciter l'activité chez l'animal, qu'elle soit d'origine électronique ou par le biais d'autres d'objets, peut être intéressant. Après, je ne connais pas l'impact qu'ont ces objets électroniques sur l'animal lui-même en terme de nuisances, d'ondes, de sonorités etc. Tout cela reste encore à définir mais je pense qu'il faut vivre aussi avec son temps et si on a cette dimension-là qui nous est aujourd'hui ouverte et offerte, je pense que c'est plutôt une bonne chose. En tout cas, éthiquement parlant, je n'ai pas d'opposition à ça. C'est le débat d'aujourd'hui.

L. B-S : Je pense que ce n'est pas de l'outil dont il faut avoir peur mais de la manière dont on s'en sert. Pour revenir à l'histoire des caméras de surveillance par exemple, on veut aujourd'hui tout contrôler, tout sécuriser et éviter tous les problèmes. On peut surveiller, se demander « Que fait-il quand je ne suis pas là, est ce qu'il n'est pas en train de griffer mon canapé en cuir blanc ? » On veut absolument tout surveiller. Si on se sert de cet outil pour se rendre compte, par exemple, que l'animal n'est pas bien et donc pour lui proposer des activités pour qu'il aille mieux, c'est formidable. Si c'est encore un outil de surveillance et de blocage de l'animal parce que cela l'empêche d'exprimer ses comportements naturels, alors on peut y trouver à redire. Il ne faut pas non plus se déresponsabiliser et penser que l'électronique va pallier à tout. C'est faux, ça ne l'a jamais été et ça ne le sera jamais.

Au niveau de l'alimentation de nos compagnons, il y a vraiment un essor aujourd'hui des croquettes végétariennes qui sont parfois considérées comme plus « éthiques » pour d'autres raisons. Est-ce que vous pensez qu'il est convenable de donner des aliments végétariens aux animaux de compagnie

même si les chats et les chiens sont des carnivores ? Peut-on parler d'aliments adaptés à leur régime alimentaire?

X.F : On va toucher à des sensibilités, ça devient plus complexe. Je vais fonctionner très basiquement : je regarde comment est « construit » un chien, un furet, un lapin au niveau de l'appareil digestif, on va se limiter à cette dimension. Je sais que chaque appareil digestif est adapté. Nous n'avons rien choisi, c'est l'évolution animale depuis des millions d'années, donc avant que certaines personnes ne décident de devenir végétariennes ou pas. L'évolution s'est faite comme ça et aujourd'hui, je ne ferai pas manger de la viande à un lapin parce que je sais qu'il ne va pas la digérer parce que cela n'est pas adapté. Est-ce qu'on va pouvoir, avec les croquettes végétariennes, apporter sur le plan nutritionnel tout ce qu'il faut ? J'aurais tendance à dire qu'au-delà de l'aspect éthique et purement nutritionnel, il y a ce qui correspond aussi au mode de vie normal de l'animal, qui à mon sens, doit être respecté. Dans le cadre de la relation à la nourriture chez l'animal, il n'y a pas que l'aspect primaire qui est celui de remplir un estomac pour subvenir à ses besoins caloriques ou nutritionnels. Donc, fort de ces deux dimensions, ma position est de dire que je ne suis pas certain que ces aliments soient adaptés et répondent à l'ensemble des besoins alimentaires dans son sens le plus large et pas seulement les besoins purement nutritionnels. On pourrait imaginer des recettes avec des compléments nutritionnels et autres qui pourraient correspondre aux besoins nutritionnels, à la limite, moyens de ces animaux. Mais je crois que la dimension est différente. Essayez de faire manger du tofu à un furet ! Il y a le développement de ces aliments mais il y a aussi le fait de se demander si ces aliments sont appréciés pour leur qualité et leurs propriétés organoleptiques. Il y a aussi une relation de plaisir dans la nourriture donc est-ce que ces aliments apportent du plaisir ? Tout cela reste encore à définir. Je connais mal ces aliments végétariens. Je sais qu'il y en a beaucoup, effectivement, qui commencent à arriver sur le marché. Je ne suis cependant pas certain que tous les animaux adhèrent à ce type d'alimentation.

L. B-S : Le problème est que les animaux sont privés de liberté ; on ne leur demande pas ce qu'ils voudraient manger, eux. C'est clairement de la projection de ses propres choix sur son animal. C'est de la maltraitance. Pardon, je suis excessive mais c'est de la maltraitance sous couvert de bienveillance. Quel est le bien de l'animal ? De quoi a-t-il besoin ? Pour quoi il est-il fait, comme disait Xavier ? Notre rôle est de lui fournir ce dont il a besoin, et pas ce dont nous avons fantasmé qu'il avait peut-être besoin.

X.F : Au-delà des aliments végétariens, il y a tout ce que font les personnes qui nourrissent leurs animaux de la même façon que si c'était eux. J'ai rencontré des oiseaux et particulièrement des perroquets qui mangeaient du poulet ou des chips ou des choses comme ça. On peut clairement parler ici d'anthropomorphisme. Les gens se disent « Si les aliments végétariens sont bons pour moi, ils sont donc forcément bons pour lui ». Pour ma part, personne ne m'impose de manger de la nourriture pour poisson et donc je ne vois pas pourquoi j'imposerais à des animaux de manger de la nourriture qui est celle que j'ai choisie comme étant la meilleure, pour un aspect qui est l'éthique d'aujourd'hui.

Parlons des chiens d'utilité ou de travail. Dans beaucoup de domaines, les chiens se voient confier une mission. On pense par exemple aux chiens d'aveugles, les chiens thérapeutes, les chiens de chasse...Est-ce qu'il est éthique d'utiliser un animal qu'elle qu'en soit la raison et donc de le transformer en utilitaire?

L. B-S : Il y a un point dans votre question qui me dérange un peu : où est l'humain ? On se demande s'il n'y aurait pas de la maltraitance en utilisant les chiens, en leur donnant une mission. Il y a quand même une partie humaine qui doit être mise sur la table dans votre question. Mais d'accord, restons sur votre idée. Les 377 races de chiens reconnues aujourd'hui par la Fédération Cynologique Internationale sont toutes des organismes génétiquement modifiés, vous le savez. L'humain a joué à Frankenstein, a créé des animaux, qui aujourd'hui sont parfois dans des états sanitaires assez difficiles, même pas capables de se reproduire naturellement et qui sans nous ne

survivraient pas très longtemps dans la nature. Mettez un bouledogue anglais dans la forêt et on verra bien ce que ça donne ! Bref, toutes ces races ont été créées pour subvenir à nos besoins et nos désirs à nous. Elles ont été sélectionnées sur certains patrons moteurs, sur certains comportements qui s'expriment davantage chez certaines races que chez d'autres. Ce qu'on sait aujourd'hui, c'est que les chiens ont besoin d'avoir des activités de l'ordre de 4 à 6 heures par jour. Aucun de nos chiens n'a cette possibilité là aujourd'hui. Les chiens d'assistance ou les chiens d'utilité, si cela est fait correctement, si on les respecte, si on leur permet un temps de récupération quotidien, finalement on donne du sens à leur vie. Finalement, on leur donne un job, celui pour lequel ils ont été créés. Le chien a été créé pour être dans une relation avec l'humain. Quand on lui demande de fournir un travail au service de l'humain, on est finalement cohérent par rapport à la démarche initiale qui était de créer des races de chien pour notre bon plaisir. Je pose finalement la question suivante : qui est le plus malheureux ? Est-ce que c'est le chien d'assistance qui est avec son propriétaire toute la journée et qui fournit un certain travail ou est-ce que c'est le chien qui est tout seul dans son appartement ou dans sa maison de 300 m², avec un terrain de 2 hectares si vous voulez ? Il le connaît par cœur son jardin... Il n'est pas promené, il n'est pas joué, il n'est pas distrait. A la limite, il a la télévision, parce que maintenant on a des chaînes de télé pour chiens. Lequel des deux à votre avis, entre le chien d'utilité et le chien désœuvré dans un vide intersidéral à la maison, est le plus malheureux ? Nous sommes bien d'accord que l'utilisation de l'animal n'est juste éthiquement pas défendable cependant les gens qui travaillent avec les chiens (militaires, d'assistance aux personnes en situation de handicap moteur, guides d'aveugle...) ne sont pas tous maltraitants. On travaille avec des chiens guides d'aveugles à Vox animae. On est en train de former des associations de chiens guides d'aveugles en Belgique donc on connaît un peu ce domaine-là. Au quotidien, dans ma pratique de comportementaliste, je vois des chiens d'aveugle qui ont des comportements hédoniques du plaisir quotidien bien supérieurs à d'autres chiens de compagnie comme les vôtres ou comme les miens qui attendent notre retour tous les soirs pour avoir 10 minutes de sortie hygiénique. Encore une chose que je voudrais dire : si vous êtes pris dans une avalanche et que vous êtes sous la neige ou si vous êtes dans des gravats au Bataclan un 13 novembre, vous ne seriez pas content qu'un chien vienne vous chercher ? La question de l'éthique se retrouve tôt ou tard confrontée à la réalité : on en a besoin des animaux ! Ce matin, quelqu'un disait que le chien avait un organe voméronasal et des capacités olfactives extrêmement supérieures aux nôtres. Ces capacités sont exploitées pour nous. Soyons conscients que nous le faisons alors faisons le correctement. Nous ne sommes pas dans la maltraitance si on le fait dans le respect des réalités de l'animal.

X.F : Pour renforcer cette idée, regardez quelques vidéos en fait, regardez des vidéos de démonstration, des vidéos de ces chiens qui travaillent. Observez l'attitude du chien juste 2 secondes avant que l'activité ne démarre. Souvent, vous voyez la queue qui remue dans tous les sens, on sent qu'ils sont dans les starting-blocks parce qu'il y a un vrai plaisir dans la tâche qui leur est confiée ! Je pense que cela est dans le cadre de leur formation, et quand c'est fait correctement, je crois qu'on atteint des sommets dans le plaisir réciproque, qui est, à mon avis, l'objectif à avoir dans toute relation homme/animal. J'ai rarement vu autant d'expression de plaisir que dans cette catégorie d'animaux. Donc regardez 2-3 vidéos, vous comprendrez tout de suite, en oubliant la tâche pour laquelle le chien est destiné, et en regardant juste l'animal lui-même et ses attitudes, ses postures, son regard. Vous sentez les choses.

L. B-S : Je veux juste rajouter qu'il y a certains chiens qui n'ont pas de plaisir justement, qui n'apprécient pas ce qu'on leur demande. Dans ce cas, ils sont réformés c'est-à-dire qu'on ne les force pas à continuer un apprentissage qui ne leur apporte pas de plaisir. C'est pour cela qu'on a un taux d'échec de 50-60% pour les chiens guide d'aveugle par exemple, c'est énorme ! Ils seraient contre-performants, et même si on ne cherche pas que la performance, l'animal vous montre qu'il n'est pas bien donc il est réformé. Il est placé dans une famille d'accueil ou une autre famille et il continue sa vie de chien de compagnie classique. En tout cas, on ne peut pas forcer un chien sur le long terme à faire quelque chose qui ne lui plaît pas. Tôt ou tard, il exprime des comportements, et si vous avez un œil un peu averti, vous comprendrez que l'animal ne va pas bien. Notre rôle et notre responsabilité est d'extirper, d'extraire le chien de cet environnement qui ne lui correspond pas bien. N'oublions tout de même pas que 50 à 60% de réforme, cela veut dire 40% à 50% de réussite.

Est-il éthique de maintenir en vie son animal de compagnie dans un état pathologique final et est-ce qu'au bout d'un moment, les vétérinaires ne sont-ils pas plus aptes à prendre la décision?

X.F : Les animaux qui présentent des affections chroniques, on en a de plus en plus. Forcément, la prise en charge, la qualité des soins, la qualité de l'alimentation augmentent. On parle maintenant d'une vraie catégorie d'animaux qui sont les animaux gériatriques. Ce sont eux qui vont être le plus concernés par ces situations, non pas que ça n'arrive pas sur des jeunes. Il faut distinguer, je pense, la situation où on peut accompagner de façon tout à fait acceptable et optimale un animal qui présente une maladie incurable. On diagnostique parfois des cancers sur des animaux parce qu'on a une petite boule qui pousse à un endroit précis mais si vous regardez l'animal, il va très bien. Dans ce cas-là, évidemment, il n'est pas question de devoir abrégé sa vie puisque l'on n'est pas dans une situation, dans un état de souffrance. Mon travail est de faire comprendre au propriétaire à partir de quand j'estime que l'animal est souffrant. Les propriétaires nous posent souvent la question : « est-ce qu'il souffre » ?, Et moi, je leur renvoie à ce moment-là une autre question, à savoir, « qu'est-ce que vous appelez souffrir ? ». Ils me disent : « est-ce qu'il a mal ? ». Je leur dit « oui, la douleur est une forme de souffrance mais il n'y a pas que ça. Dans les autres formes de souffrances que je considère, il y a effectivement cette douleur qui est inacceptable pour le bien être de l'animal mais il y a aussi tout ce qui va relever de l'autonomie. Un chat qui est en perte d'autonomie, qui n'a plus d'interactions positives avec ses propriétaires ou avec son environnement comme cela peut arriver avec des maladies chroniques où un animal va rester dans son coin et gémir, ou alors, ne plus avoir d'interaction et être dans l'incapacité d'être autonome pour aller faire ses besoins, sortir et ainsi de suite. Là, je considère pour ma part, mais c'est très personnel, qu'on a un animal qui est en état de souffrance. Ceci dit, mon rôle s'arrête là en tant que vétérinaire. Ce n'est pas à moi de dire : « je décide que votre animal doit mourir ou pas ». La décision appartient, en son âme et conscience, au propriétaire. Mon rôle est un rôle de traducteur. Je suis un traducteur ; j'explique quelle est la situation de l'animal et quelles sont les possibilités pour pouvoir le soulager, ou en tout cas, l'accompagner jusqu'à un moment qui reste acceptable. Et là, on a tous les profils de propriétaires : on a ceux à qui on va dire que, pour que le chien aille bien, il faut lui donner un comprimé par jour de médicament et ils sont à deux doigts de tomber dans les pommes en disant « mais le pauvre, je ne vais pas faire ça tous les jours à mon chien ». C'est une approche parfaitement personnelle et sensible parce qu'il y a des gens qui ont peur de la maladie et clairement, le simple fait de voir et de comprendre que leur animal est malade génère déjà une souffrance de la part de la personne ce qui va forcément se répercuter sur l'animal. Et il y a ceux à qui je vais dire que « on va démarrer une chimiothérapie, on va faire de la radiothérapie complémentaire et on va amputer leur chien parce qu'il a une tumeur au niveau d'un membre ». Ils me répondent « Docteur, allez-y tout de suite, faites le parce que je tiens à mon animal et je sais que je vais encore pouvoir lui apporter des choses même si c'est pour 3 semaines, un mois, 6 mois ; on ne sait pas dans la plupart des cas ; à partir du moment où par ailleurs nous avons contrôlé l'état de souffrance et d'autonomie de l'animal. Tous ces profils-là existent mais ce n'est pas au vétérinaire, en tout cas, de décider pour les propriétaires si oui ou non, on doit arrêter. Nous avons un rôle de conseil, de transmission d'informations parce qu'il est parfois impossible pour les propriétaires de se rendre compte de certaines situations. Mais ça s'arrête là.

Quels sont les freins à l'amélioration des conditions de vie des animaux de compagnie ?

L. B-S : Il y en a beaucoup. Je pense qu'il y a la loi du marché ; il y a une offre et une demande. On a maintenant des animaux de race qui sont vendus 2200 euros. On a le lobbying de la pet industrie¹⁴. On nous dit que la meilleure nourriture pour nos chiens et nos chats ce sont les croquettes, qu'il faut leur acheter tel ou tel accessoire de telle marque. Tout cela joue un rôle au niveau des freins sur l'amélioration des conditions de vie. Je pense aussi à la non implication de nos hommes politiques qui finalement ne s'intéressent pas tellement à nos animaux de compagnie, malgré leur chiffre assez élevé de présence dans nos foyers, et puis à l'absence de

motivation des gens parce que l'on veut que tout soit rapide, facile, gratuit et sans effort. Donc, quand on a des animaux dont il faut s'occuper, auxquels il faut apporter des soins et de l'énergie, cela demande beaucoup de motivation. Un autre frein est le désintérêt du public. Tous les gens qui n'ont pas d'animaux et qui ne sont pas intéressés par l'animal ne vont pas s'impliquer dans l'obtention d'un meilleur traitement puisque ça ne les concerne pas vraiment. Ils ne s'y intéressent pas. Cela aussi joue comme un frein à l'amélioration des conditions de vie. Je ne vais pas rentrer dans les critères religieux, comme par rapport à l'alimentation cachère et hallal, personne ne s'attaque à ce sujet parce qu'il est trop sensible mais les conditions de vie des animaux pourraient être considérablement améliorées si chacun s'impliquait dans ce sens.

X.F : Il y a deux volets dans cette question : il y a la partie amélioration des conditions et la partie réduction du nombre et les freins à la réduction de leur nombre. Sur la première partie, il faut évidemment travailler énormément, sur l'amélioration des conditions de vie et en particulier, moi qui pratique les NAC, c'est là où il y a le plus gros travail, non pas qu'il n'y ait rien à faire sur les autres mais on touche à des aberrations monstrueuses. C'est l'information et l'éducation qui vont pouvoir, à mon sens, agir. Après pourquoi réduire le nombre ? Je dirais plutôt chercher à faire que l'ensemble de ces animaux soient enfin traités dans de bonnes conditions.

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site suivant :

<https://sites.google.com/site/droitetethiquedelanimal/ue-debats-ethique-animale/journees-droit-et-ethique-de-l-animal--21-22-oc>

CAS CLINIQUE

Intoxication par la perméthrine : traitement par une perfusion d'intralipides et le méthocarbamol

Erreurs de dosage, utilisation d'un produit destiné aux chiens, les intoxications par la perméthrine ne sont pas rares chez le chat. Nous présentons ici le cas d'un animal ayant reçu une surdose de cette molécule, présentant des tremblements importants. Un traitement par une préparation d'intralipides et de méthocarbamol a été couronné de succès. (in l'Essentiel n°409)

Un chat européen femelle stérilisé de 8 mois est présentée en consultation pour des tremblements généralisés d'apparition aiguë.

Anamnèse pertinente et examen clinique

A son arrivée, la chatte est en décubitus latéral, présente des tremblements généralisés des membres et de la tête ainsi que des fasciculations musculaires. Elle est consciente de son environnement mais est hyperesthésique et très réactive aux stimuli. A son examen clinique, elle présente une tachycardie à 240 battements par minute et une température de 38,9 °C. La chatte n'a pas d'antécédents médicaux, elle vit avec un autre chat et un chien et est correctement vaccinée. La veille de sa présentation, elle a reçu par voie topique à la base du cou une dose d'un traitement préventif contre les puces et les tiques pour un chien de 35 kg, contenant de la perméthrine. Dix heures après l'administration du produit, la chatte a commencé à présenter des tremblements qui se sont rapidement aggravés.

Examens complémentaires

A l'arrivée, une analyse des paramètres sanguins d'urgence ainsi que des gaz sanguins est effectuée. Ces analyses révèlent une acidose métabolique compensée par une alcalose respiratoire avec hyperlactatémie.

Traitement

A son arrivée, la chatte a reçu une injection intra-rectale de diazépam à 0,5 mg/kg. Cette dose a été répétée à deux reprises par voie intraveineuse, les trois doses ayant été administrées à 20 minutes d'intervalle. La première injection a permis de réduire les tremblements mais les doses suivantes n'ont entraîné aucune amélioration des signes cliniques. La chatte a rapidement été décontaminée par un bain avec shampoing au liquide vaisselle. Deux lignes intraveineuses ont ensuite été placées dans les deux veines céphaliques. Dans le premier cathéter, un bolus de fluides (Plasmalyte®) à 10 ml/kg sur 15 minutes suivi d'une perfusion continue à 11 ml/h a été installé. Dans le second cathéter, une perfusion d'intralipides a été effectuée : bolus à 1,5 ml/kg sur 5 minutes suivi d'une perfusion continue à 0,25 ml/kg sur 30 minutes. Une injection de méthocarbamol à 50 mg/kg a été donnée en parallèle au traitement avec les intralipides. La mise en place de ces deux traitements a permis de limiter les tremblements à de très faibles trémulations en une dizaine de minutes.

Monitoring

Lors de la mise en place de la perfusion d'intralipides et l'injection de méthocarbamol, la glycémie et la température ont été régulièrement contrôlées. La température ayant chuté à 36,6 °C et la glycémie à 4,1 mmol/l, des mesures de réchauffement à l'aide d'un tapis chauffant ont été mises en place et un bolus de glucose à 0,5 mg/kg a été administré. La chatte a été suivie au cours de la journée. Les trémulations ont persisté jusqu'à la sortie d'hospitalisation 10 h après son admission mais n'ont pas augmenté en intensité au cours de la journée, ce qui a motivé sa sortie sans addition de traitements supplémentaires.

Discussion

L'intoxication aux perméthrines est l'une des plus fréquemment rapportées chez les chats à l'ASPC Animal Poison Control Center. L'origine de ces intoxications est le plus souvent une erreur ou une mauvaise information des propriétaires qui administrent aux chats des produits anti-parasitaires destinés aux chiens. La toxicité chez le chat est due à un passage transcutané des perméthrines mais une absorption intestinale ainsi qu'une inhalation du produit peuvent également engendrer des signes cliniques. La perméthrine est métabolisée par le foie en microsomes estérases et oxydases puis hydroxylée et conjuguée en glucuronides et en sulfates. Les chats présentent une déficience en glucuronide transférase ce qui empêche l'élimination du produit, prolongeant son action sur les canaux sodiques des membranes nerveuses. Ceci est à l'origine des signes cliniques observés : trémulations, tremblements musculaires, parfois convulsions, ptyalisme, amaurose et mydriase. Les signes cliniques sont observés en moyenne quelques heures après l'intoxication, mais peuvent apparaître de manière retardée et se développer entre 24 et 72 heures après l'exposition. Dans le cas présent, le temps d'apparition précis des premiers signes cliniques est inconnu, mais les signes se sont développés en moins de dix heures. Les recommandations de traitement pour les intoxications à la perméthrine sont la prise en charge immédiate des convulsions et des tremblements musculaires, la décontamination, un traitement de soutien et un monitoring des paramètres vitaux tels que la température et la glycémie. Dans le cas décrit ici, les tremblements ont été pris en charge par des injections de diazépam mais l'absence de réponse aux benzodiazépines a conduit à l'utilisation du méthocarbamol.

L'usage du méthocarbamol dans les cas d'intoxication à la perméthrine vise à traiter symptomatiquement les tremblements. Son mécanisme exact d'action est inconnu. En effet, le méthocarbamol n'a aucun effet sur la contractilité du muscle strié, la fibre nerveuse ou la jonction neuromusculaire. Il agirait probablement de manière centrale en causant un effet dépresseur généralisé. Le méthocarbamol est disponible en injectable et en comprimés. La dose recommandée (chien ou chat confondus) en injectable est de 44 mg/kg IV pour des symptômes modérés à 55-220 mg/kg IV pour le contrôle de troubles plus graves. Par voie orale, une dose initiale de 132 mg/kg/jour en deux à trois prises puis 61-120 mg/kg/jour est recommandée. La dose maximale à ne pas dépasser est de 330 mg/kg/h6. Des doses hors AMM sont également proposées lors de tremblements musculaires liés à une intoxication : un bolus de 40-50 mg/kg IV

sur 3-5 minutes est initié jusqu'à la résolution des signes cliniques puis suivi d'une perfusion continue à 10 mg/kg/h qui sera toujours réadaptée en fonction de l'évolution clinique. La dose maximale journalière peut être dépassée en cas de nécessité mais le patient devra être monitoré de près. Les effets secondaires appuient la probabilité d'une action centrale et incluent principalement de la sédation, de l'hypotension, des crises épileptiformes ainsi que le coma dans des cas extrêmes. Les signes plus régulièrement observés sont de la léthargie, des vomissements et de l'ataxie. L'utilisation des intralipides a déjà été rapportée précédemment dans le traitement des intoxications chez le chat par la perméthrine, la moxidectine ou encore l'ivermectine. Dans le cas de ce chat, un bolus de 1,5 ml/kg sur 5 minutes suivi d'une perfusion à 0,25 ml/kg sur 30 minutes ont été suffisant pour considérablement réduire les tremblements et aucune rechute n'a été observée. La dose administrée a été basée sur de précédentes publications. Ce protocole peut être répété si les signes cliniques persistent ou récidivent, cependant la dose maximale d'administration n'est pas connue en médecine vétérinaire. En médecine humaine, les perfusions d'intralipides sont très utilisées lors de toxicité aux anesthésiques locaux. La dose utilisée en médecine humaine est de 2 g/kg/jour en perfusion sur 3 à 6 heures.

Le mécanisme d'action des intralipides n'est pas connu mais plusieurs sont suspectés. L'hypothèse principale émise est que les intralipides forment un « évier pharmacologique » pour les toxines et drogues liposolubles. Dans le sang, l'émulsion d'intralipides crée de fines gouttelettes lipidiques dans le plasma constituant deux compartiments : un compartiment lipidique séparé du compartiment aqueux et dans lequel les composants lipophiles peuvent se dissoudre. En créant une partie lipidique dans le sang, la concentration en toxines et drogues lipophiles disponibles pour les tissus est moindre. Bien que le mécanisme d'action des perfusions d'intralipides soit peu connu, cette thérapie est sûre et présente peu de complications. Dans le cas de notre chat, aucun effet secondaire suite au traitement n'a été observé et la perfusion a été très bien tolérée. Les complications possibles sont une contamination bactérienne provoquant une phlébite voire un sepsis dans les cas extrêmes. Afin de limiter de telles contaminations, une ligne dédiée à la perfusion d'intralipides est recommandée et une manipulation précautionneuse doit être envisagée.

En médecine humaine, les autres complications rapportées sont rares. Les réactions allergiques immédiates peuvent apparaître en 10 à 20 minutes. Les symptômes associés à de telles réactions sont hyperthermie, abattement, nausées, douleur, dyspnée et cyanose. Les réactions retardées sont observées lors d'administration de grande quantité d'intralipides. Les symptômes observés en cas de surcharge en lipides sont : hyperlipémie, hépatomégalie, ictère, convulsions, anémie hémolytique, troubles de la coagulation, thrombocytopenie et embolies lipidiques. Chez les animaux, la complication attendue en cas de surdosage d'intralipides est le développement d'une pancréatite.

L'utilisation des intralipides dans le cas des intoxications telle que décrite ici a de nombreux avantages supposés : ils permettent de limiter les signes cliniques, ils réduisent la durée d'hospitalisation des animaux grâce à une stabilisation rapide et limitent la récurrence des signes neurologiques observés. Enfin, l'avantage majeur des intralipides est leur coût. En effet, une perfusion est peu onéreuse pour les propriétaires qui ont souvent un budget limité. Lors de la prise en charge d'un patient présentant des signes d'intoxication à la perméthrine, plusieurs paramètres sont importants à contrôler. Les changements peuvent être liés aux effets du produit mais également faire suite aux différents traitements mis en place. Lors de la présentation, l'animal peut se trouver en hyperthermie secondaire à l'activité musculaire. Plus la durée et l'intensité de ces contractions sont grandes, plus le risque sera élevé. Cependant, lors du bain effectué pour permettre une décontamination rapide, l'animal peut présenter une hypothermie. La température doit ainsi être régulièrement suivie suite à la décontamination et ce jusqu'à la résolution des symptômes. Dans notre cas, la température a chuté de 38,9 à 36,6 °C suite au bain. Celle-ci a rapidement été normalisée à l'aide d'un tapis chauffant, de bouillottes et de couvertures. Lors de contractions musculaires prolongées, une hypoglycémie peut également se développer et rapidement aggraver les symptômes et l'état du patient. Il est ainsi important de s'assurer que la glycémie reste dans les normes jusqu'à la résolution des troubles. Dans notre cas, le bolus de

glucose a été administré, malgré l'absence d'hypoglycémie, secondairement à la chute de la glycémie de 5,7 mmol/l à 4,1 mmol/l en moins d'une heure. Lors de l'administration des intralipides, le site du cathéter doit être vérifié régulièrement pour mettre en évidence l'apparition d'une éventuelle douleur locale ou d'hyperthermie, pouvant suggérer l'apparition d'une phlébite. La voie veineuse ainsi que tout le système de perfusion devront être maintenus le plus propre possible pour éviter toute contamination des intralipides, milieu très favorable pour la multiplication bactérienne, pouvant être la cause de septicémie. Les intoxications aux perméthrines sont donc très fréquentes chez le chat. Aucun traitement spécifique n'existe mais des traitements peu coûteux peuvent être envisagés et donner de bons résultats.

Bibliographie

1. Merola V, Dunayers E. *The 10 most common toxicoses in cats*. Vet Med 2006 ; 339-342.
2. Linett P-J. *Permethrin toxicosis in cats*. Australian Veterinary Journal 2008; 86: 32-35.
3. Kuo K, Odunayo A. *Adjunctive therapy with intravenous lipid emulsion and methocarbamol for permethrin toxicity in 2 cats*. J Vet Emerg Crit Care 2013; 23 : 436-441.
4. Jourdan G, Boyer G, Raymond-Letron I, Bouhsira E, Bedel B and Verwaerde P., *Intravenous lipid emulsion therapy in 20 cats accidentally overdosed with ivermectin*. Journal of Veterinary Emergency and Critical Care 25 (5) 2015, pp 667–671.
5. Turner-Lawrence D, Kerns W. *Intravenous fat emulsion : A potential novel antidote*. J Med Toxicol 2008; 4: 109-114.
6. Plumb DC, *Plumb's Veterinary Drug Handbook*. 8th ed. Ames, IA: Wiley-Blackwell 2015.
7. Gray A. *Permethrin toxicity in cats*. Vet Rec 2000; 19: 556.
8. Sutton N, Bates N, Campbell A. *Seasonal rise in permethrin 'spot-on' poisoning in cats*. Vet Rec 2007; 7: 244.

SYNTHESE

Herpèsvirose : une étude rétrospective sur le famciclovir

Les herpèsvirose félines, le plus souvent oculaires, mais aussi cutanées et respiratoires, sont difficiles à traiter. Cette étude rétrospective, publiée dans le JAVMA du 1er septembre, envisage l'utilisation du famciclovir (Oravir NDH, Novartis) qui montre une bonne efficacité de cette molécule, à des doses de 40 ou 90 mg/kg trois fois par jour. Cet article s'accompagne d'une enquête de satisfaction des clients, le taux étant de 91 %. (in l'Essentiel n°417)

Le famciclovir est un antiviral (prodrogue du penciclovir) utilisé dans les herpèsviroses humaines et notamment dans le traitement du zona et des infections herpétiques génitales. Il est de plus en plus employé dans le cadre des herpèsviroses du chat même si très peu d'études ont été consacrées à ce sujet. L'une d'elles, menée chez des chats infectés expérimentalement, a montré que cette molécule à la dose de 90 mg/kg 3 fois par jour, améliore les signes systémiques, oculaires, ainsi que les lésions histopathologiques. Une autre, sur des cas spontanés, a montré un effet sur les signes cutanés de cette virose. L'objectif de cette étude rétrospective était d'établir l'efficacité du famciclovir administré trois fois par jour lors de cas spontanés (oculaires, respiratoires, cutanés), associé ou non à d'autres traitements. On a également comparé les effets de doses faibles (40 mg/kg trois fois par jour) ou plus importantes (90 mg/kg trois fois par jour). La perception des propriétaires sur l'issue du traitement a été recueillie.

Une étude sur 59 chats

59 chats remplissaient les critères d'inclusion. On comptait 27 mâles castrés, 9 mâles entiers, 19 femelles ovariectomisées et 4 non stérilisées. Les chats européens étaient les plus représentés

(66 %). 33 chats ont été traités à faible dose, 26 à fortes doses. La durée médiane des symptômes avant le début du traitement était de 40 jours (0 à 2 154 jours). Quinze chats souffraient d'herpèsvirose depuis plus de 180 jours. Les lots (faible ou forte dose) étaient homogènes. Neuf chats ne recevaient aucun traitement, 50 étaient traités par des topiques ou par voie systémique. Vingt-neuf chats étaient sous L-lysine, 5 déjà sous famciclovir, 1 sous interféron oméga. 18 chats bénéficiaient de topiques ophtalmiques (cidofovir, idoxuridine, vidarabine). Seize chats étaient traités à la fois par voie locale et générale. Quinze sujets étaient traités par antibiotiques. Parmi les autres traitements, citons le tacrolimus, la prednisolone, l'acétate de mégestrol.

Symptômes oculaires

53% des chats présentaient une atteinte oculaire bilatérale, 22 % une atteinte de l'oeil gauche, 19 % de l'oeil droit. Les 4 chats restants souffraient de rhinite (3 %) ou de dermatite (3 %) seulement. Les principales anomalies rencontrées étaient une conjonctivite (86 %), une kératite (86 %), une blépharite (32 %), un jetage (17 %), une dermatite (7 %). On rencontrait aussi souvent une kératite ulcéreuse (71 %), des séquestres cornéens (20 %), des ulcères cornéens dendritiques (15 %), une kératite éosinophilique (7 %), un symblépharon (7 %). Les auteurs détaillent ensuite les résultats des examens complémentaires effectués (test de Schirmer, pression intra-oculaire, PCR, cytologie, histologie, bactériologie, etc.).

Une amélioration dans 85 % des cas

La durée médiane de suivi a été de 22 semaines (1 à 304). Une amélioration qualifiée de marquée a été observée chez 30 chats sur 59 (51 %), elle a été modérée dans 34 % des cas, nulle chez 15 % des patients. L'amélioration a été plus marquée à forte dose, elle a également été plus rapide. A noter que les échecs étaient souvent associés à des maladies concomitantes. 83% des patients n'ont pas souffert d'effets secondaires même lors de traitements à très long terme. 17% des malades ont présenté des troubles possiblement associés à la prise de famciclovir : diarrhée, anorexie, polydipsie, vomissements. 54% des propriétaires ont répondu à un questionnaire de satisfaction. 53% d'entre eux ont dit avoir constaté une amélioration permanente, 25 % une amélioration temporaire, alors que 3 % constataient un échec ou une stabilisation des lésions. 91% se disaient prêts à recommencer le traitement si nécessaire, 70 % estimaient que le famciclovir était la molécule la plus efficace qui ait été employée chez leur animal. Les auteurs concluent à l'intérêt du famciclovir dans le traitement des herpèsviroses présumées mais d'autres études sont nécessaires pour mieux préciser la dose. En attendant, celle de 90 mg/kg trois fois par jour est *a priori* à retenir. La présentation humaine est sous la forme de comprimés à 500 mg. Il faut bien sûr tenir compte du coût relativement élevé : environ 106 euros les 21 comprimés.

THOMASY (SM) : *Oral administration of famciclovir for treatment of spontaneous ocular, respiratory, or dermatologic disease attributed to feline herpesvirus type 1, 59 cases (2006–2013)*, Journal of the American Veterinary Medical Association. 2016. Vol 249, N°5, p 526-538

PROFESSION

Médiation animale : l'animal au coeur de l'humain

Lors du XIVe Congrès international de l'International Association of Human-Animal Interaction Organizations (IAHAIO), qui s'est tenu récemment à Paris, Mars Petcare a réuni les acteurs clé de la médiation animale, présentant toutes les facettes d'une discipline très récente. (in L'Essentiel

n°431)

Le Dr Ange Condoret avait eu la chance de rencontrer le psychologue Boris Levinson, le premier à avoir publié internationalement sur le rôle du chien auprès de l'enfant, comme assistant thérapeutique. Ange Condoret fut le Président fondateur de l'Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie et c'est par lui que tout a commencé en France, avec les premières initiatives de médiation animale. « En ce sens, l'intervention de l'animal, briseur de solitude nous révèle et confirme également le rôle de la vie affective dans l'acquisition des connaissances : apprendre, c'est aussi aimer. »

Presque 50 ans après, la médiation animale (autrefois appelée thérapie facilitée par l'animal) est entrée dans le quotidien de beaucoup de personnes en souffrance ou situation de handicap, malgré des résistances encore importantes du corps médical. Le Professeur Hubert Montagner, devenu Président de l'Afirac au décès d'Ange Condoret, a découvert une discipline qu'il a embrassée avec bonheur, y apportant sa démarche de chercheur en éthologie.

L'animal comme catalyseur pédagogique

Il a rappelé qu'au-delà de la simple rencontre entre un humain et un animal, il fallait prendre en compte les attentes de chaque individu, les statuts qu'il attribue aux animaux, les particularités des sujets, des animateurs, l'environnement global des interactions, sa dynamique propre, tous paramètres qui rendent complexe la recherche. Le lien d'attachement qui se met en place entre l'homme et l'animal est parfois une découverte pour les humains, leur autorisant plus d'empathie ; un apaisement mutuel s'établit souvent lors de ces rencontres uniques, les yeux dans les yeux. Beaucoup d'enfants inadaptés sont inattentifs, incapables de focaliser leur regard. Quand le chien paraît, toujours en quête d'un regard, un véritable élan d'interaction se crée, permettant l'établissement d'un lien affiliatif.

L'enfant attribue aux animaux les mêmes émotions qu'à ses parents, avec une facilité naturelle à établir un contact avec un chien. La complicité peut être unilatérale ou réciproque mais il se passe toujours quelque chose lors d'une mise en présence d'un chien avec un enfant. Ce partage des émotions, parfois enfouies, permet la libération des processus cognitifs et des compétences-socles : bienveillance, empathie, compassion sont des sentiments naturels que chiens, chats, dauphins ou perroquets éveillent chez l'enfant comme chez l'adulte.

Le vétérinaire au coeur de la médiation animale

Caroline Gilbert, enseignante-chercheur à l'ENVA, a souligné le rôle du vétérinaire pour veiller au bien-être des animaux qui travaillent en médiation animale, tous ne présentant pas les mêmes aptitudes. L'évaluation des jeunes animaux n'est d'ailleurs pas aisée, puisqu'on manque de tests précoces de sélection. A partir d'un an, les tests de tempérament Monash sont pertinents chez le chien. Il appartient ensuite aux vétérinaires d'être les médecins attentifs d'animaux placés dans des situations qui nécessitent d'avoir des temps de repos et de décompression, autant de points sur lesquels Christophe Blanckaert, Thierry Bedossa et Nathalie Simon notamment sont revenus dans leurs conférences.

Un engagement pérenne pour la médiation animale

Depuis plus de 30 ans, Mars Petcare au niveau français comme au plan mondial, soutient les acteurs de la médiation animale, notamment l'IAHAIO et les études de recherche pour mieux comprendre le lien Homme-Animal. Myriam Cohen, PDG de Mars Petcare, acteur mondial de la nutrition et de la santé animale, a souligné l'engagement pérenne de son groupe pour contribuer à un monde meilleur pour les animaux, jour après jour. Mars Petcare soutient également depuis 27 ans l'association Handi'chiens, qui éduque non seulement des chiens d'assistance pour les personnes handicapées mais également désormais des chiens de médiation animale auprès des enfants autistes, épileptiques. L'engagement n'est pas seulement celui de l'entreprise mais de tous les collaborateurs qui ont à coeur de mettre la main à la patte des Handi'chiens en étant familles d'accueil pour les week-ends. Mars Petcare avec ses partenaires Wamiz et la Fondation A. et P.

Sommer, ont créé le prix « A better world for pets », destiné à récompenser celles et ceux qui agissent au quotidien dans la mise en oeuvre de la médiation animale.

Vingt et une candidatures ont été reçues, dont les premiers lauréats sont :

- Anne-Gaëlle Bresson, de l'association Siel Bleu, enseignante en activités physiques avec Méva, sa chienne, qui officient désormais auprès des personnes âgées. « Méva, c'est mon meilleur coach ! Les résidents lui disent bonjour avant même de me saluer et pour elle, ils font des miracles, se lèvent, sont motivés pour la rééducation. Un vrai bonheur ! » Surtout quand on voit les prouesses de coordination dont se rendent capables ces personnes âgées pour avoir le plaisir de voir Méva passer

dans le cerceau qu'ils lui tendent.

- L'école Montessori du Morvan*, lauréate de ce nouveau prix à l'unanimité, accueille 16 enfants aux profils divers, avec notamment des enfants autistes et hyperactifs qui s'intègrent dans une classe à dimension humaine, immergée dans la nature, au coeur du Morvan. Lors de sa création en 2012, l'école est pionnière en médiation animale grâce à son installation dans une structure équestre

et un partenariat permettant aux enfants de bénéficier de la présence du cheval. Depuis 2015, l'école Montessori du Morvan s'est dotée d'une mascotte. Les enfants ont la joie d'être désormais accompagnés dans leur classe par Bianca, une jeune chienne venue de la SPA, qu'ils n'oublient jamais de saluer le matin. Vanessa Toinet, l'enseignante à l'origine de cette initiative, témoigne combien la présence de Bianca est sécurisante pour tous, apaisant chacun. Bianca a même sa boîte aux lettres personnelle et est prise en compte dans la mise en place de certaines règles par les enfants, notamment dans le fait de « Respecter le sommeil des enfants et du chien » ! Pour elle comme pour eux c'est une chance de se réconcilier avec l'école et avec la vie. Souhaitons longue vie à ce beau prix qui récompense la médiation animale dans ses plus belles réalisations, vivants témoignages qu'avec les animaux, nous faisons grandir notre humanité et notre joie de vivre.